

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2019

Présents : M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT,

Absente excusée : Mme Evelyne SAUTOT donne procuration à M. Michel CUSSEY.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie EUSTACHE

Ouverture de la séance à 20h30

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2018

1- Autorisation engagement et mandatement dépenses investissement avant vote du budget :

Le maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 15 de la loi n°88-13 du 05/01/1988 et en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, il peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à procéder à l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette.

2- Autorisation de signature du groupement de commandes commune/SIEVO :

Monsieur le maire explique que la commune a réalisé un groupement de commande avec le SIEVO, le but étant d'obtenir des meilleurs prix dans le cadre de la mutualisation des travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales et d'eau potable sur la commune de Cordiron.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3- Régularisation BCC :

Monsieur le Maire fait part que suite à la dissolution de l'Association BCC Loisirs, il y a lieu de régulariser le solde des comptes entre la commune et l'Association BCC Loisirs, celui-ci s'élève à 1.984,70 € reversé sous forme d'un don en faveur de la commune.

La commune remercie l'Association BCC Loisirs pour ces longues années d'animation au service des habitants.

4- Informations diverses :

Les travaux d'aménagement des eaux pluviales, de voiries et d'eau potable sur Cordiron débuteront à la mi-février.

Les travaux d'aménagement des eaux pluviales, de voiries Route de Lantenne débuteront au premier trimestre 2019.

En ce début d'année le Conseil Municipal remercie les associations qui œuvrent à l'animation de nos trois villages.

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

